RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2022

OBJET :

DE-22-12-1-20) APPEL A PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10317H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2022 approuvant le Pacte éco-citoyen, et plus particulièrement son action 87 ;

Considérant l'appel à projets 2022 lancé en septembre dernier à l'occasion de la Journée des associations ;

Considérant que quatre associations ont déposé un projet répondant aux critères définis dans l'appel à projets développement durable 2022 ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 08 décembre 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (1 ne prends pas part au vote : M. SESTER,),

ARTICLE I : Approuve les participations financières maximales aux projets portés par les associations citées dans le tableau suivant. Les subventions seront accordées sur présentation des factures qui justifieront les dépenses engagées par les associations et liées aux projets présentés.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10317H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022

Nom de l'association / du porteur de projet	Nature et description du projet	Montant de la subvention maximale attribuée
Café Bilingue Vincennes	L'association Café Bilingue Vincennes souhaite organiser 4 interventions/ateliers entre janvier et septembre 2023 à destination de ses adhérents (mais aussi ouvert au public) avec l'écoute d'un mythe ancien, des promenades et des ateliers de poésie sur la thématique de la nature.	**720 €**
Vincennes Action Climat	Vincennes Action Climat souhaite organiser en mai 2023 un évènement le temps d'un weekend pour sensibiliser les Vincennois à la transition écologique via : - l'organisation de deux conférences - une séance ciné/débat - des ateliers de la Fresque du Climat - une exposition déambulatoire.	**3 500 €**
Protection Civile de Vincennes	La Protection Civile de Vincennes souhaite acheter au printemps 2023 trois vélos électriques et leurs accessoires (casques, antivols, cadenas…) pour assurer certaines de leurs missions (plutôt que l'utilisation de véhicules thermiques).	**6 157 €**
Vincennes à Vélo	Vincennes à Vélo a un projet d'organisation de bourse à vélos à Vincennes en avril 2023. Objectif : remettre en circulation des vélos, les sécuriser et informer les cyclistes acheteurs (guide du cycliste urbain).	**4 000 €**
Montant total maximal des subventions attribuées		**14 377 €**

ARTICLE II : Autorise Mme le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10317H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022